

VILLE DE WITTENHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WITTENHEIM
DE LA SEANCE DU 23 MAI 2014**

Sous la présidence de Monsieur Antoine HOMÉ, Maire

MONSIEUR LE MAIRE ouvre la séance à 18 h 30 en souhaitant une cordiale bienvenue aux élus municipaux. Il salue également les auditeurs, les représentants de la presse locale ainsi que les collaborateurs administratifs.

Présents : Mme Marie-France VALLAT, M. Philippe RICHERT, Mme Brigitte LAGAUW, M. Arnaud KOEHL, Mme Catherine RUNZER, Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, M. Joseph WEISBECK, Mme Livia LONDERO, Adjoints – M. Francis KNECHT-WALKER, Mme Thérèse ANZUINI, Mme Christiane-Rose KIRY, M. Alexandre OBERLIN, M. Hechame KAIDI, Mme Ginette RENCK, Mme Sonia GASSER, Conseillers Municipaux Délégués – M. Didier CASTILLON, M. Joseph RUBRECHT, M. Alain WERSINGER, M. Pierre PARRA, Mme Alexandra ARSLAN, Mme Ouijdane ANOU, M. Philippe DUFFAU, M. Rémy SCHONECKER, Mme Ghislaine BUESSLER, M. Patrick PICHENEL, Mme Sylvie SCHAFFHAUSER, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme Catherine BLECH-HAGENBACH, Conseillère Municipale.

Ont donné procuration : M. Albert HAAS, Adjoint au Maire à Mme Christiane-Rose KIRY, Conseillère Municipale Déléguée – M. Jomaa MEKRAZI, Conseiller Municipal à M. Arnaud KOEHL, Adjoint au Maire – Mme Joseline ROZMARYNOWSKI, Conseillère Municipale à Mme Ginette RENCK, Conseillère Municipale Déléguée – Mme Claudette RIFFENACH, Conseillère Municipale à M. Philippe DUFFAU, Conseiller Municipal – M. Raffaele CIRILLO, Conseiller Municipal à M. Rémy SCHONECKER, Conseiller Municipal.

Madame Laurence FAYE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Maire Antoine HOMÉ

1. Communications diverses
2. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election des Administrateurs
3. M2A – Fonds de concours 2014
4. Compte administratif 2013 – Budget Ville
5. Comptes administratifs 2013 – Budgets annexes
6. Approbation du Compte de gestion 2013 – Budget Ville
7. Approbation des Comptes de gestion 2013 – Budgets annexes
8. Affectation des résultats 2013 – Budget Ville
9. Affectation des résultats 2013 – Budgets annexes
10. Réalisation d'emprunts – Information

Paraphe du Maire

11. Tarifs municipaux 2014 - Modification
12. Attribution des marchés – Information
13. Personnel communal – Modification de l'état des effectifs
14. Lotissement de la Pépinière - Cession de terrain – Modification
15. Constitution d'une servitude de passage et mise en place, entretien et maintien de réseaux rue Joseph Vogt – Rectification
16. Copropriété 33b rue Kellermann – Création du syndic

Rapporteur : Madame l'Adjointe Marie-France VALLAT

17. Mandat Spécial attribué au Maire
18. ONF – Programme de travaux patrimoniaux et d'exploitation – Exercice 2014
19. Forêt communale – Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2015

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint Philippe RICHERT

20. Ecole Municipale de Musique – Tarifs 2014/2015

Rapporteur : Madame l'Adjointe Brigitte LAGAUW

21. Droit de préemption urbain - Information

22. D I V E R S.

En ce début de séance, MONSIEUR LE MAIRE a une pensée particulière pour Madame ROZMARYNOWSKI qui est excusée en raison d'une hospitalisation, ainsi que pour Monsieur MEKRAZI qui connaît également des soucis de santé. Il salue par ailleurs Monsieur KNECHT-WALKER qui vient de perdre son oncle dont il était très proche.

POINT 1 - COMMUNICATIONS DIVERSES

MONSIEUR LE MAIRE transmet au Conseil Municipal les remerciements de :

pour l'octroi de subventions accordées :

- l'AFSEP
- l'Association Espoir
- l'Association des Paralysés de France
- Chiens Guides d'Aveugles
- Fondation de France
- IM'SERSON
- l'Outil en Main

pour la mise en place des panneaux d'affichage dans les bureaux des conseillers pédagogiques :

- l'Académie de Strasbourg, l'Inspectrice de l'Education Nationale

pour la mise à disposition gracieuse de l'Espace Léo Lagrange et le professionnalisme de Mme BARTH et M. MECISSEHA lors du forum des enseignants :

- L'Académie de Strasbourg, l'Inspectrice de l'Education Nationale

pour le soutien apporté et la participation de la Ville dans l'Opération « La boîte à dons » :

- Vaincre l'Autisme

Pour les vœux à l'occasion de leur anniversaire ou Noces :

- Mme MATTERN
- Mme ORZECH
- La Résidence Les Vosges pour avoir fêté avec tous les résidents les 100 ans de Mme SCHMIDT

pour le soutien apporté par la Ville pour l'organisation de la soirée au profit des victimes du typhon aux Philippines :

- La Communauté des Vietnamiens de Wittenheim

pour le versement de la subvention de fonctionnement 2014 :

- Le Centre de Loisirs Utiles de Wittenheim – M. VONTRAT

pour le traçage des lignes de la piste d'athlétisme du complexe P. de Coubertin :

- Le Collège Marcel Pagnol – Mme SCHULTZ, professeur EPS

POINT 2 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à 13 le nombre des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration,
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire en vertu des dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui prévoit une représentation de quatre catégories d'associations, à savoir :
 - un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
 - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
 - un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est rappelé que la désignation des 6 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS se fera par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste.

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et sous réserve des dispositions de son deuxième alinéa, le choix du Conseil Municipal peut se porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal.

Le vote portera sur les listes déposées par les groupes politiques du Conseil Municipal qui peuvent comporter, au maximum, autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Les candidats seront élus dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la liste.

Deux listes ont été déposées, à savoir la liste Entente Citoyenne pour Wittenheim – Antoine HOMÉ (6 candidats) et la liste Servir Wittenheim – Patrick PICHENEL (1 candidat).

Au vu des résultats à venir quant à la répartition des sièges à pourvoir entre les listes, Monsieur Patrick PICHENEL retire sa liste.

Un seul groupe politique du Conseil Municipal présente donc sa liste, à savoir :

Liste Entente Citoyenne pour Wittenheim
Antoine HOMÉ

Madame Livia LONDERO
Madame Joseline ROZMARYNOWSKI
Monsieur Pierre PARRA
Monsieur Hechame KAIDI
Madame Thérèse ANZUINI
Madame Oujidane ANOU

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à l'élection au vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste :

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 27

Sont élus comme administrateurs au CCAS :

Madame Livia LONDERO	:	27 voix
Madame Joseline ROZMARYNOWSKI	:	27 voix
Monsieur Pierre PARRA	:	27 voix
Monsieur Hechame KAIDI	:	27 voix
Madame Thérèse ANZUINI	:	27 voix
Madame Oujidane ANOU	:	27 voix

Le Centre Communal d'Action Sociale sera installé le vendredi 6 juin 2014 à 14 h 30 par Monsieur le Maire de WITTENHEIM, Président de droit du CCAS.

POINT 3 - M2A – FONDS DE CONCOURS 2014

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a institué, par délibération en date du 17 décembre 2010, un dispositif de fonds de concours permettant d'attribuer aux communes membres des EPCI dissous au 31 décembre 2009, une aide financière visant à soutenir la réalisation ou le fonctionnement d'équipements participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Les équipements éligibles au fonds de concours sont :

- les écoles,
- les bâtiments communaux,
- les édifices culturels,
- les équipements sportifs,
- les équipements associatifs,
- les équipements culturels,
- les infrastructures de réseaux (voirie, réseaux divers),
- les réserves foncières effectuées en vue de la construction d'équipements communaux.

Ainsi, sont éligibles les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de l'aménagement ou de la création d'un de ces équipements. S'agissant du fonctionnement, les dépenses éligibles s'entendent hors frais directement liés au service public rendu au sein des équipements.

Un montant annuel maximum a été arrêté par Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices 2010 à 2014. Dans le cadre des mesures d'économies mises en place, le Conseil d'Agglomération a validé une réduction des fonds de concours pour l'ensemble des communes à compter de 2013. Pour Wittenheim, le montant annuel 2014 est ainsi de 70 063 €

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil Municipal propose à Mulhouse Alsace Agglomération le projet suivant :

FONCTIONNEMENT SALLES DE SPORT Léo LAGRANGE et Florimond CORNET

	Montant	Taux
M2A Fonds de concours	70 063 €	32.88 %
Ville de Wittenheim	143 047 €	67.12 %
COUT TTC	213 110 €	100.00 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

- sollicite l'attribution et le versement d'un fonds de concours de 70 063 € auprès de Mulhouse Alsace Agglomération au titre du projet cité ci-dessus,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer la convention à intervenir avec Mulhouse Alsace Agglomération.

Paraphe du Maire

Réal au 07/05/2014		Fonction
Salle de sports - Florimond Cornet		411
DEPENSES		6 761,68
Chapitre 011		6 761,68
60611	Eau et Assainissement	0,00
60612	Energie - Electricité	319,14
60631	Fournitures d'entretien	0,00
60632	Fournitures - petit équipement	174,86
6068	Autres matières et fournitures	0,00
611	Contrat prestation serv. avec entreprises	0,00
61522	Batiments : entretiens & réparations	1 459,50
61558	Autres bien mobiliers : entretiens & réparations	-183,55
6156	Maintenance	3 688,75
616	Primes d'assurances	981,99
6262	Frais de Télécommunications	320,99

Réal au 07/05/2014		Fonction
Salle de sports - Léo Lagrange		411
DEPENSES		72 037,12
Chapitre 011		72 037,12
60611	Eau et Assainissement	0,00
60612	Energie - Electricité	48 647,12
60631	Fournitures d'entretien	0,00
60632	Fournitures - petit équipement	1 350,11
6068	Autres matières et fournitures	0,00
611	Contrat prestation serv. avec entreprises	0,00
61522	Batiments : entretiens & réparations	4 739,82
61558	Autres bien mobiliers : entretiens & réparations	3 536,88
6156	Maintenance	9 885,13
616	Primes d'assurances	3 249,52
6241	Transport de biens	0,00
6262	Frais de Télécommunications	419,52
6456	Vers. Au F.N.C du Supp. Familial	209,02

BP 2014		Fonction
Salle de sports - Florimond Cornet		411
DEPENSES		46 100,00
Chapitre 011		46 100,00
60611	Eau et Assainissement	3 000,00
60612	Energie - Electricité	27 000,00
60632	Fournitures - petit équipement	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	350,00
611	Contrat prestation serv. avec entreprises	1 500,00
61522	Batiments : entretiens & réparations	3 500,00
61558	Autres bien mobiliers : entretiens & réparations	350,00
6156	Maintenance	7 400,00
616	Primes d'assurances	1 000,00
6262	Frais de Télécommunications	1 000,00

BP 2014		Fonction
Salle de sports - Léo Lagrange		411
DEPENSES		167 010,00
Chapitre 011		167 010,00
60611	Eau et Assainissement	12 350,00
60612	Energie - Electricité	105 000,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00
60632	Fournitures - petit équipement	11 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
611	Contrat prestation serv. avec entreprises	4 000,00
61522	Batiments : entretiens & réparations	8 500,00
61558	Autres bien mobiliers : entretiens & réparations	6 300,00
6156	Maintenance	11 700,00
616	Primes d'assurances	3 400,00
6241	Transport de biens	200,00
6262	Frais de Télécommunications	2 000,00
6456	Vers. Au F.N.C du Supp. Familial	360,00

POINT 4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET VILLE

MONSIEUR LE MAIRE invite le Conseil Municipal à examiner le Compte Administratif présenté sous forme de Power Point qu'il commente comme suit :

LES RESULTATS DE 2013

	Résultat de clôture antérieur 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
INVESTISSEMENT	- 259 109,09 €		- 1 029 832,13 €	- 1 288 941,22 €
FONCTIONNEMENT	1 736 105,82 €	320 000,00 €	11 663,62 €	1 427 769,44 €
TOTAL	1 476 996,73 €	320 000,00 €	- 1 018 168,51 €	138 828,22 €

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général augmentent de 138 820 € soit +5.1% par rapport à 2012.

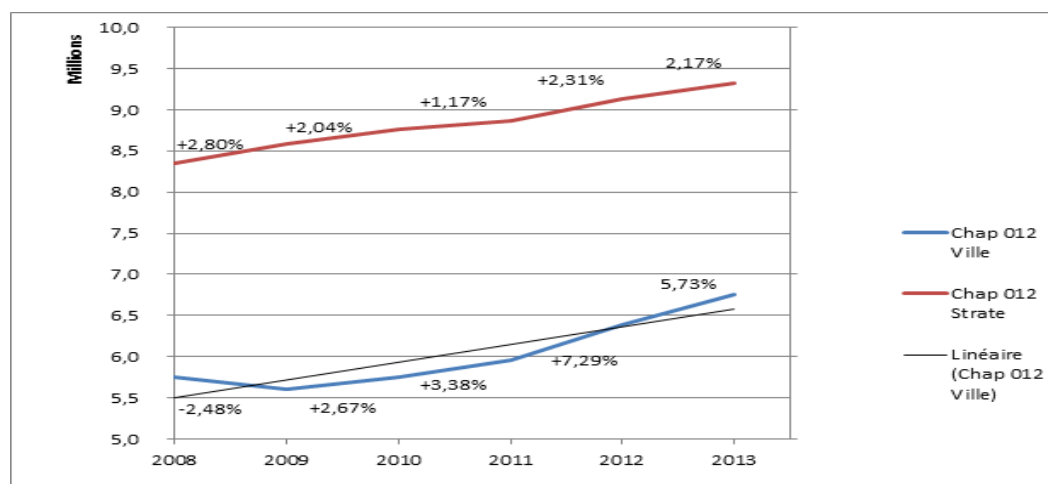
La diminution de certains postes de dépense notamment ceux relatifs à l'eau et à l'assainissement (- 23.91 %) ou aux fournitures de voirie (- 51 509 €) ne suffisent pas à compenser l'augmentation de charges incompressibles telles que l'énergie (+ 9.19 %) ou la sécurité (+18.44%) principalement justifiée par l'émergence de nouvelles dépenses de fonctionnement liées au dispositif de vidéoprotection.

Les charges de personnel enregistrent une augmentation de 5,7 %.

Cette augmentation s'explique principalement par les contrats de mise à disposition avec le Centre de Gestion consécutivement à la mise en œuvre des TAP, la revalorisation du SMIC, l'augmentation des taux de cotisation des organismes de retraite.

Le graphique ci-après met en évidence la corrélation entre l'évolution des charges de personnel de la Ville de Wittenheim et celle des communes de strate comparable.

Il convient ainsi de souligner que le taux d'administration de la commune de Wittenheim est nettement inférieur à celui des communes de la même strate .



Année	Chap 012 Ville	Chap 012 Strate	Evolution Ville	Evolution Strate
2008	5 749 405	8 355 776	0	0
2009	5 606 855	8 589 504	-2,48%	2,80%
2010	5 756 322	8 764 800	2,67%	2,04%
2011	5 951 137	8 867 056	3,38%	1,17%
2012	6 385 163	9 130 000	7,29%	2,31%
2013	6 751 249	9 328 198	5,73%	2,17%
		Moyenne	3,32%	2,10%

Par ailleurs, les charges financières relatives au remboursement des échéances d'emprunt poursuivent une évolution modérée, conformément au programme d'investissement engagé.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2.5 %.

Le produit des services et du domaine augmente de 2.7 %. Cette augmentation reflète l'effort de gestion réalisé par l'ensemble des services.

L'augmentation des bases des contributions directes (et non des taux qui pour mémoire n'ont pas été augmentés par le Conseil Municipal en 2013), l'augmentation du produit de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure), des droits de mutation ainsi que de la taxe sur l'électricité génèrent des recettes en hausse de 4.1% sur le poste « Impôts et taxes ».

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont affectées à hauteur de 11% au remboursement en capital de la dette et à hauteur de 89% aux dépenses d'équipement dont principalement, à parts égales, les travaux de voirie et réseaux et les travaux sur les bâtiments communaux.

A titre d'exemple, Monsieur le Maire communique le détail des dépenses réelles d'investissement dont :

- des acquisitions foncières relatives pour la plupart aux opérations d'investissement en cours
- des travaux de construction d'un second colombarium au cimetière (95 428 €)
- des acquisitions nécessaires à l'équipement des services telles que, matériel de transport (25 394 €), matériel et outillage (118 336 €), mobilier (35 869€), matériel de bureau et informatique (54 419 €).

D'importants aménagements de voirie ont également été réalisés. Parmi les plus significatifs figurent : la rue du Millepertuis (517 088€), l'aménagement de la voirie pour le Bus à Haut Niveau de Service (376 483€) mais aussi le parc de détente familial (290 853€) et l'Eglise Saint-Christophe (315 446€).

Néanmoins, les efforts financiers les plus conséquents ont été mobilisés pour l'essentiel sur deux projets d'envergure au niveau des bâtiments, à savoir : les travaux de rénovation du complexe Coubertin (750 000 €) et les travaux de la Maison de la Musique (695 792 €). Par ailleurs, les dépenses suivantes ont été engagées sur d'autres bâtiments communaux, notamment la Maison de la Solidarité (269 071€), les écoles (149 712 €), le Foyer Notre Dame des Mineurs (58 792€), le complexe Léo LAGRANGE (52 512€).

Paraphe du Maire

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées des différentes dotations de l'Etat, parmi lesquelles notamment le FCTVA à hauteur de 429 553 € et la TLE, en voie de devenir la taxe d'aménagement, dont le produit s'établit à 356 487 € ainsi que les subventions d'investissement s'élevant à 364 344 €

A noter également, une recette de 2 000 000 € correspondant à la souscription d'un emprunt ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 320 000 €.

En dépit de l'amorce de la baisse des dotations de l'Etat, le compte administratif 2013 de la Ville de Wittenheim est le reflet d'une gestion fine ayant permis de maintenir une dynamique d'investissement constante dans un cadre budgétaire des plus contraints.

A l'issue de cette présentation, MONSIEUR LE MAIRE donne la parole à Monsieur PICHENEL.

Monsieur PICHENEL rappelle que le compte administratif est un document technique, qui permet d'analyser l'écart entre les propositions de dépenses inscrites au budget primitif et la réalité de leur exécution. Monsieur PICHENEL note notamment une gestion en bon père de famille et une amélioration du taux d'exécution des investissements, ce qui le conduit avec son équipe à approuver ce compte administratif.

MONSIEUR LE MAIRE donne ensuite la parole à Monsieur DUFFAU.

Monsieur DUFFAU rappelle que son équipe n'approuve pas certains des choix d'investissement. Pour autant, le compte administratif retrace fidèlement les opérations de l'exercice 2013. Monsieur DUFFAU souhaite à ce sujet relever le sérieux du travail du service des Finances, et indique que son groupe votera ce compte administratif.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les résultats du Compte Administratif 2013 du Budget Ville retracés dans le tableau page 154.

MONSIEUR LE MAIRE se retire pour le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- sous la présidence de la Première Adjointe Marie-France VALLAT, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif Ville 2013.

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2013 - BUDGET VILLE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés (ex.2012)	259 109,09	-		1 416 105,82		1 156 996,73
Affectation des résultats (1068)				-		-
Opérations de l'exercice 2013	6 139 341,90	5 109 509,77	13 547 344,58	13 559 008,20	19 686 686,48	18 868 517,97
TOTAUX	6 398 450,99	5 109 509,77	13 547 344,58	14 975 114,02	19 686 686,48	19 825 514,70
Résultat de Clôture (ex.2013)	1 288 941,22	-	-	1 427 769,44	-	138 828,22
Restes à Réaliser	6 493 000,00	7 781 967,00			6 493 000,00	7 781 967,00
TOTAUX CUMULES	12 891 450,99	12 891 476,77	13 547 344,58	14 975 114,02	26 179 686,48	27 607 481,70
Résultats Définitifs	-	25,78	-	1 427 769,44	-	1 427 795,22

POINT 5 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 – BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les Comptes Administratifs 2013 dont les résultats sont retracés dans les tableaux ci-dessous.

I – BUDGET ANNEXE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**Service des Eaux**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés (ex.12)	333 629,50	-	-	125 211,39	208 418,11	
Opérations de l'exercice 2013	190 613,70	670 981,64	959 018,42	1 035 050,37	1 149 632,12	1 706 032,01
TOTAUX	524 243,20	670 981,64	959 018,42	1 160 261,76	1 358 050,23	1 706 032,01
Résultat de Clôture (ex.13)	-	146 738,44	-	201 243,34	-	347 981,78
Restes à Réaliser	60 000,00	-	-	-	60 000,00	-
TOTAUX CUMULES	584 243,20	670 981,64	959 018,42	1 160 261,76	1 418 050,23	1 706 032,01
Résultats Définitifs	-	86 738,44	-	201 243,34	-	287 981,78

II – BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF**Activité Cinéma**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés (ex.12)	48 163,05	-	-	-	48 163,05	-
Affectation des résultats (1068)						
Opérations de l'exercice 2013	730,00	63 383,44	106 263,06	98 056,77	106 993,06	161 440,21
TOTAUX	48 893,05	63 383,44	106 263,06	98 056,77	155 156,11	161 440,21
Résultat de Clôture (ex.13)	-	14 490,39	8 206,29	-	-	161 440,21
Restes à Réaliser	17 000,00	-	-	-	17 000,00	-
TOTAUX CUMULES	65 893,05	63 383,44	106 263,06	98 056,77	172 156,11	161 440,21
Résultats Définitifs	2 509,61	-	8 206,29	-	10 715,90	-

MONSIEUR LE MAIRE se retire pour le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- sous la présidence de la Première Adjointe Marie-France VALLAT, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs des budgets annexes.

POINT 6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET VILLE

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

SE référant à sa délibération de ce jour approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2013, établi par le Maire, Antoine HOMÉ ;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur.

POINT 7 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 – BUDGETS ANNEXES

APRES s'être fait présenter les Budgets Primitifs du Service des Eaux et de l'Activité Cinéma de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer de chacun des budgets ;

SE référant à sa délibération de ce jour approuvant les Comptes Administratifs respectifs de l'exercice 2013, établis par le Maire, Antoine HOMÉ ;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur.

POINT 8 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET VILLE

Après examen du compte administratif de la Ville, le bilan de l'exercice 2013 présente les résultats de clôture suivants :

En section d'investissement :

- un déficit de clôture de 1 288 941,22 € ;
- un résultat définitif compte tenu des restes à réaliser de l'exercice de 25,78 €

En section de fonctionnement :

- un excédent de clôture de 1 427 769,44 €

L'excédent de fonctionnement peut être reporté en totalité en fonctionnement.

Paraphe du Maire

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

R - Affectation du résultat en investissement (1068)	- €
R - Report en section fonctionnement (002)	1 427 769,44 €
Total	1 427 769,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- approuve l'affectation des résultats 2013 de la Ville sachant que les crédits prévus en report ont fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2014.

POINT 9 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGETS ANNEXES

Après examen des comptes administratifs des budgets annexes, le bilan de l'exercice 2013 présente les résultats de clôture suivants :

a) Service des Eaux

En section d'investissement :

- un excédent de clôture compte tenu des restes à réaliser de l'exercice de 86 738,44 €

En section de fonctionnement :

- un excédent de clôture de 201 243,34 €

L'excédent de fonctionnement peut être reporté en totalité en fonctionnement.

R - Affectation du résultat en investissement (1068)	- €
R - Report en section fonctionnement (002)	201 243,34 €
Total	201 243,34 €

b) Activité Cinéma

En section d'investissement :

- un déficit de clôture compte tenu des restes à réaliser de l'exercice de 2 509,61 €

En section de fonctionnement

- un déficit de clôture de 8 206,29 €

Le déficit de fonctionnement doit être reporté en totalité en fonctionnement.

Paraphe du Maire

R - Affectation du résultat en investissement (1068)	- €
D - Report en section fonctionnement (002)	8 206,29 €
Total	8 206,29 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les affectations des résultats 2013 du Service des Eaux et de l'Activité Cinéma.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- approuve les affectations des résultats 2013 du Service des Eaux et de l'Activité Cinéma.

POINT 10 - REALISATION D'EMPRUNTS - INFORMATION

Dans le cadre des emprunts inscrits au budget Ville, nécessaires au financement des investissements, deux emprunts pour le budget Ville de respectivement 1 000 000 et 1 400 000 € ont été contractés auprès de la Banque Postale et de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions ci-dessous.

La réalisation de ces emprunts a été opérée après la consultation de 5 organismes bancaires, le choix s'étant porté sur les propositions suivantes :

CARACTERISTIQUES	LA BANQUE POSTALE	CAISSE DES DEPOTS
	1 000 000 €	1 400 000 €
Type de prêt	Taux fixe	LIVRET A
Durée de remboursement	15 ans	20 ans
TAUX EFFECTIF GLOBAL	3,13 % / trim. s/la base 30/360j.	Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat (1,25 %) + 1 % de marge
Utilisation fractionnée/Déblocage	Oui/à définir	Oui/à définir
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Amortissement	Constant	Constant
Commission d'engagement	0,15 %	0,10 %
Typologie Gissler	1A	1A

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la réalisation de ces emprunts aux conditions exposées.

Paraphe du Maire

POINT 11 - TARIFS MUNICIPAUX 2014 - MODIFICATION

En date du 9 décembre 2013, la Ville a adopté les nouveaux tarifs municipaux applicables pour l'exercice 2014. Il s'avère que le tarif des frais de copie des documents administratifs doit être revu conformément à l'arrêté pris en application du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 article 35.

De ce fait, il convient de prendre le tarif prévu à cet arrêté d'un montant de 18 centimes la page format A4 en impression noir et blanc, en lieu et place des 20 centimes qui intégraient les frais liés au temps passé par les personnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- approuve cette modification.

POINT 12 - ATTRIBUTION DES MARCHES - INFORMATION

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des marchés publics attribués est périodiquement communiquée au Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, vous trouverez, retracés pages 161 à 162 les états concernant l'exécution des marchés pour la période du 20/01/2014 au 07/05/2014.

- l'annexe n°1 / marchés simples, répertoriés en trois catégories :
 - Fournitures,
 - Services et prestations intellectuelles,
 - Travaux.
- l'annexe n°2 / marchés à bons de commande passés en application de l'article 77 du Code des Marchés, répertoriés en trois catégories :
 - Fournitures,
 - Services et prestations intellectuelles,
 - Travaux.

La procédure de consultation utilisée principalement est celle des marchés à procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des éléments ci-dessus.

Annexe 1 - Marchés simples et avenants du 20/01/2014 au 07/05/2014

Marchés de fournitures

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Attribution Montant HT	Attribution Montant TTC	Date d'attribution
OCI	68390	SAUSHEIM	Fourniture d'équipements informatiques	44 657,03 €	53 588,44 €	31/03/2014

Marchés de services et de prestations intellectuelles

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Attribution Montant HT	Attribution Montant TTC	Date d'attribution
EFFAGE ENERGIE	68170	RIXHEIM	Marché de téléphonie fixe	3 450,00 €	4 140,00 €	04/02/2014
OCI	68390	SAUSHEIM	Régie d'ingénierie du système d'information de la Mairie de Wittenheim et prestation de gestion de projet	9 520,00 €	11 424,00 €	24/02/2014
OTE INGENIERIE	67403	ILLKIRCH	Révision du plan local d'urbanisme de la Ville de Wittenheim - avenant	-6 680,00 €	-8 016,00 €	10/04/2014

Marchés de travaux

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Attribution Montant HT	Attribution Montant TTC	Date d'attribution
ETS RENE GRAF	68220	HESINGUE	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 11 chauffage ventilation - avenant n°02	-396,48 €	-475,77 €	18/03/2014
ETS RENE GRAF	68220	HESINGUE	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 10 sanitaire - avenant n°02	-699,65 €	-839,58 €	18/03/2014
BATICROC	68400	RIEDISHEIM	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 17 désamiantage des réseaux - avenant n°01	831,00 €	997,20 €	18/03/2014
MAMBRE	68130	ALTKIRCH	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 06 isolation extérieure - avenant n°01	-3 296,00 €	-3 955,20 €	18/03/2014
LA SOLUTION	68802	VIEUX-THANN	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 07 menuiserie extérieure - avenant n°01	4 102,00 €	4 922,40 €	18/03/2014
MENUISERIE BRUPPACHER SARL	68750	BERGHEIM	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 12 menuiserie intérieure - avenant n°02	2 163,00 €	2 595,60 €	14/04/2014
EQUIPEMENT VONTHRON	68127	SAINTE CROIX EN PLAIN	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 08 électricité - avenant n°01	4 452,20 €	5 342,64 €	05/05/2014
TPV	68250	ROUFFACH	Travaux de réhabilitation - Maison de la solidarité - lot 02 aménagement VRD - avenant n°01	3 340,50 €	4 008,60 €	05/05/2014

Annexe 2 – Marchés à bons de commande du 20/01/2014 au 07/05/2014**Marchés à bons de commande de fournitures**

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.	Date d'attribution
			NEANT			

Marchés à bons de commande de services et de prestations intellectuelles

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.	Date d'attribution
			NEANT			

Marchés à bons de commande de travaux

Attributaire	CP	Ville	Objet du marché	Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.	Date d'attribution
PONTIGGIA SAS	68272	WITTENHEIM	Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries communales	17 000,00 €	100 000,00 €	27/01/2014
SIGNAUX GIROD	68000	COLMAR	Travaux de marquage au sol peinture	2 000,00 €	30 000,00 €	17/02/2014

POINT 13 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Afin de prendre en compte les mouvements et évolutions de carrière du personnel, pourvoir aux remplacements nécessaires et honorer les réussites aux concours et examens professionnels, le nouvel état des effectifs annexé ci-après est soumis au Conseil Municipal.

CREATIONS DE POSTES**A) Filière administrative**

Il est proposé de modifier l'état des effectifs du personnel de la filière administrative comme suit :

- ✓ Création d'un poste d'Attaché Principal à Temps Complet
- ✓ Création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à Temps Complet

B) Filière technique

Il est proposé de modifier l'état des effectifs du personnel de la filière technique comme suit :

- ✓ Création d'un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe à Temps Complet
- ✓ Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à Temps Complet

C) Filière culturelle

Il est proposé de modifier l'état des effectifs du personnel de la filière culturelle comme suit :

- ✓ Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe à Temps Complet

D) Filière médico-sociale

Il est proposé de modifier l'état des effectifs du personnel de la filière médico-sociale comme suit :

- ✓ Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe à Temps Complet
- ✓ Création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe dont un à Temps Complet et l'autre à Temps Non Complet 84,23 %,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

- approuve l'état des effectifs des filières administrative, technique, culturelle et médico-sociale retracé pages 164 à 166.

ETAT DES EFFECTIFS - Filière administrative
23 MAI 2014

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 24 septembre 2012	Effectifs au 23 mai 2014
ATTACHE TERRITORIAL				
Attaché principal	TC		2	3
Attaché territorial dont 1 détaché sur un emploi de DGS dont 1 détaché sur un emploi de DGSA	TC		9	9
TOTAL CADRE D'EMPLOI			11	12
CHARGE DE MISSION - CONTRACTUEL				
Collaborateur de Cabinet	TC		1	1
Chargé de mission à l'Animation de la Démocratie Locale	TC		1	1
Chargé de mission - resp. adm des services techniques			1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			3	3
REDACTEUR				
Rédacteur Principal 1ère CI	TC		3	3
Rédacteur Principal 2ème CI	TC		2	2
Rédacteur	TC		10	10
TOTAL CADRE D'EMPLOI			15	15
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC		9	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC		4	6
Adjoint administratif de 1ère cl	TC		8	8
Adjoint administratif de 2ème cl			15	15
Poste à Temps Complet	TC		14	14
Poste à Temps Non Complet	TNC	50%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			36	38
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			65	68

ETAT DES EFFECTIFS - Filière technique
23 MAI 2014

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 7 février 2014	Effectifs au 23 mai 2014
INGENIEUR TERRITORIAL				
Ingénieur principal	TC	100%	2	2
Ingénieur	TC	100%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			3	3
TECHNICIENS				
Technicien Principal de 1ère classe	TC	100%	1	2
Technicien Principal de 2ème classe	TC	100%	2	2
Technicien	TC	100%	2	2
TOTAL CADRE D'EMPLOI			5	6
CHARGE DE MISSION - CONTRACTUEL				
Chargé de mission urbanisme	TC	100%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			1	1
AGENT DE MAITRISE				
Agent de maîtrise principal	TC	100%	3	3
Agent de maîtrise	TC	100%	8	8
TOTAL CADRE D'EMPLOI			11	11
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1ère cl	TC	100%	14	16
Adjoint technique principal de 2ème cl	TC	100%	15	15
Adjoint technique de 1ère classe	TC	100%	16	16
Adjoint technique de 2ème classe	TC	100%	58	58
Poste à Temps Complet	TC	100,00%	27	27
Poste à Temps Non Complet	TNC	88,00%	1	1
	TNC	85,33%	1	1
	TNC	80,00%	4	4
	TNC	76,00%	2	2
	TNC	75,00%	3	3
	TNC	70,70%	1	1
	TNC	68,67%	1	1
	TNC	64,00%	2	2
	TNC	62,68%	1	1
	TNC	60,00%	7	7
	TNC	59,33%	1	1
	TNC	57,33%	1	1
	TNC	53,33%	1	1
	TNC	50,00%	2	2
	TNC	41,33%	1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOI			103	105
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			123	126

ETAT DES EFFECTIFS - Filière culturelle
23 MAI 2014

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 11 juillet 2013	Effectifs au 23 mai 2014
Asst qualifié conservation patrimoine et bibliothèques de 1ère cl.	TC	100%	1	1
Asst qualifié conservation patrimoine et bibliothèques de 2è cl.	TC	100%	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ere classe	TC	100%	1	2
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	TC	100%	1	1
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	TC	100%	2	2
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe			3	3
Poste à Temps Complet	TC	100%	2	2
Poste à Temps Non Complet	TNC	85,33%	1	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique			4	4
Poste à Temps Complet	TC	100%	1	1
Poste à Temps Non Complet	TNC	25%	1	1
		20%	1	1
		17,5%	1	1
Assistant d'enseignement artistique			16	16
Poste à temps complet	TC	100%	1	1
Poste à Temps Non Complet	TNC	92,5%	1	1
	TNC	80%	2	2
Vacataires	TNC		12	12
TOTAL			28	29

ETAT DES EFFECTIFS - Filière médico-sociale
23 MAI 2014

Cadre d'emploi - Grade	Temps de Travail	Quotité	Effectifs au 7 février 2014	Effectifs au 23 mai 2014
ATSEM principal 1ère classe			1	2
Poste à Temps Complet	TC	100%	1	2
ATSEM principal 2ème classe			4	6
Poste à Temps Complet	TC	100%	3	4
Poste à Temps Non Complet	TNC	84,23%	0	1
Poste à Temps Non Complet	TNC	75%	1	1
ATSEM 1ère classe			10	10
Poste à Temps Complet	TC	100%	4	4
Poste à Temps Non Complet	TNC	75%	3	3
Poste à Temps Non Complet	TNC	84,23%	2	2
Poste à Temps Non Complet	TNC	90%	1	1
TOTAL			15	18

POINT 14 - LOTISSEMENT DE LA PEPINIÈRE – CESSION DE TERRAIN – MODIFICATION

Par délibération du 29 juin 2012, la Ville de Wittenheim a décidé de procéder à la vente d'une bande de terrain constructible autour du lotissement entre le quartier existant et les nouvelles habitations rue de la Pépinière, afin de permettre aux riverains d'améliorer leur cadre de vie.

Le terrain faisant l'objet de cette délibération est situé en zone UC du PLU. Le montant avait été estimé par France Domaine à 4 000 € de l'are en raison de la forme du terrain, étroite et en longueur.

Une minoration limitée à 5% avait été consentie aux acheteurs afin de permettre une acquisition par toutes les personnes intéressées permettant de céder la parcelle dans son intégralité. Pour les montants les plus importants, la possibilité de payer en plusieurs fois est retenue, le premier paiement devant intervenir à la signature de l'acte et les paiements suivants à la date anniversaire de celui-ci au plus tard. M. CARRASCO faisant l'acquisition de plusieurs parcelles auxquelles ont renoncé les riverains qui pouvaient y prétendre, il a été convenu qu'une minoration du prix lui serait accordée selon le montant figurant au tableau ci-après.

Les acquéreurs font appel au notaire de leur choix, étant entendu que les frais liés à la vente des parcelles leur échoient intégralement. Les parcelles ont fait l'objet d'un arpentage réalisé par un géomètre mandaté à cet effet par les acquéreurs, à leurs frais.

Toutefois, une modification est intervenue concernant l'un des acquéreurs. En effet, à la suite d'un changement de situation familiale, M. FERRARO n'est plus domicilié à cette adresse et c'est désormais Mme HOFFARTH Magali et M. HAEFFLINGER Gilles, demeurant tous deux 5 Impasse de la Lavande, qui se rendent acquéreurs du terrain désigné ci-après :

Noms	Section et parcelles	Surface estimée	Valeur en €	Paiement
Mme HOFFARTH Magali et M. HAEFFLINGER Gilles	Section 74 parcelle 155/13	0,5 ares	1900 €	
	Section 48 parcelle 211/23	1,14 ares	4332 €	
	Section 48 parcelle 213/23	0,35 ares	1330 €	
Total		1,99 ares	7562 €	En 3 fois

A toutes fins utiles, les nouvelles dénominations cadastrales établies par procès-verbal ainsi que leur contenance définitive sont indiquées ci-après pour les ventes non soldées par les acquéreurs :

Noms	Section et parcelles	Surface	Valeur en €	Paiement
M. CARRASCO Julio	Section 48 parcelle 215/23	4,59 ares	16 524 €	En 3 fois
M. ERNST Serge	Section 48 parcelle 214/23	0,07 ares	3 458 €	En 1 fois
	Section 74 parcelle 154/13	0,84 ares		
M.MILAZZO Rodolpho	Section 48 parcelle 212/23	0,54 ares	2 052 €	En 1 fois
Total		6,04 ares	22 034 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- valide l'accord intervenu initialement avec M. FERRARO au profit de Mme HOFFARTH Magali et M. HAEFFLINGER Gilles, aux conditions indiquées ci-avant ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tous les documents afférents à ces cessions et à en fixer les conditions particulières.

POINT 15 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET MISE EN PLACE, ENTRETIEN ET MAINTIEN DE RESEAUX RUE JOSEPH VOGT - RECTIFICATION

Par délibération du 10 décembre 2012, la Ville de Wittenheim a décidé d'accepter la création d'une servitude de passage pour le chemin d'accès aux parcelles de l'ancienne usine pour la mise en place, l'entretien et le maintien de tous les réseaux eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, câble, rappelée ci-après, au profit du nouveau propriétaire du site SARL PIERRE D'ALSACE.

Il s'agissait d'une servitude de passage à la charge des parcelles propriété Ville dites fonds servant, cadastrées :

- Section 30 parcelle 147/33 – 0,51 ares
- Section 30 parcelle 148/33 – 9,95 ares
- Section 30 parcelle 151/40 – 0,51 ares
- Section 30 parcelle 154/66 – 11,29 ares

au profit des parcelles appartenant à la SARL PIERRE D'ALSACE dites fonds dominant

- Section 30 parcelles 205/33 à 210/33 – 17,11 ares
- Section 30 parcelle 211/66 à 217/66 – 41,22 ares
- Section 30 parcelle 222/87 à 227/87 – 15,22 ares

Le notaire chargé des formalités liées à la création de la servitude sollicite l'adjonction de deux parcelles qui n'avaient pas été indiquées dans sa demande initiale.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 30, n° 185/40 d'une contenance de 2,31 ares et 189/40 d'une contenance de 4,54 ares, propriétés de la Ville de Wittenheim, dites fonds servant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- valide la création d'une servitude de passage pour les parcelles susmentionnées ;
- décide la création d'une servitude pour la mise en place, l'entretien et le maintien de tous les réseaux indiqués ci-avant pour les parcelles susmentionnées ;
- autorise le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tout document y afférent.

POINT 16 - COPROPRIETE 33B RUE KELLERMANN – CREATION DU SYNDIC

La Ville de Wittenheim a acquis en 2008 le bâtiment sis 33b rue Kellermann situé dans un périmètre de protection des Monuments Historiques, alors vendu par la COOP. Le rez-de-chaussée accueille aujourd'hui un périscolaire au profit de Mulhouse Alsace Agglomération. Le premier étage ainsi qu'une partie du jardin à l'arrière du bâtiment avec deux garages ont été cédés en 2013, formant ainsi une copropriété.

Par acte notarié du 23 décembre 2013, le règlement de copropriété a été établi pour le bien immobilier en faisant l'objet, sis 33b rue Kellermann à Wittenheim. Dans le cadre de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 et ses textes subséquents ainsi que par décret d'application n°67-223 du 17 mars 1967, un syndic doit être créé et la Ville se porte candidate pour occuper cette fonction. Elle est d'ailleurs désignée comme tel dans le règlement de copropriété et cette qualification pourra être entérinée lors de la première assemblée générale du syndic des copropriétaires.

Le syndic est le représentant légal du syndicat des copropriétaires et est chargé selon la loi susmentionnée (extrait de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965) :

- d'assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale ;

- d'administrer l'immeuble, de pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien et, en cas d'urgence, de faire procéder de sa propre initiative à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de celui-ci ;

- d'établir et de tenir à jour un carnet d'entretien de l'immeuble conformément à un contenu défini par décret ;

- d'établir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, de les soumettre au vote de l'assemblée générale et de tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée qui fait apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat ;

- de soumettre, lors de sa première désignation et au moins tous les trois ans, au vote de l'assemblée générale la décision de constituer des provisions spéciales en vue de faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipement commun, susceptibles d'être nécessaires dans les trois années à échoir et non encore décidés par l'assemblée générale. Cette décision est prise à la majorité mentionnée à l'article 25 de la présente loi ;

- d'ouvrir un compte bancaire ou postal séparé au nom du syndicat sur lequel sont versées sans délai toutes les sommes ou valeurs reçues au nom ou pour le compte du syndicat. [...]. La méconnaissance par le syndic de cette obligation emporte la nullité de plein droit de son mandat à l'expiration du délai de trois mois suivant sa désignation. Toutefois, les actes qu'il aurait passés avec des tiers de bonne foi demeurent valables ;

- de représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice dans les cas visés aux articles 15 et 16 ci-dessus, ainsi que pour la publication de l'état descriptif de division du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes, sans que soit nécessaire l'intervention de chaque copropriétaire à l'acte ou à la réquisition de publication ;

- de notifier sans délai au représentant de l'Etat dans le département et aux copropriétaires l'information selon laquelle les deux tiers des copropriétaires, représentant au moins deux tiers des quotes-parts de parties communes, ont exercé leur droit de délaissement dans les conditions du II de l'article L. 515-16 du code de l'environnement. La notification aux copropriétaires mentionne expressément les dispositions de l'article L. 515-16-1 du même code ;

- lorsqu'un réseau de communications électroniques interne à l'immeuble distribue des services de télévision et si l'installation permet l'accès aux services nationaux en clair de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique, d'informer de manière claire et visible les copropriétaires de cette possibilité et de fournir les coordonnées du distributeur de services auquel le copropriétaire doit s'adresser pour bénéficier du "service antenne" numérique, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. A compter de la publication de la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur et jusqu'au 30 novembre 2011, cette information est fournie dans le relevé de charges envoyé régulièrement par le syndic aux copropriétaires. Seul responsable de sa gestion, il ne peut se faire substituer. L'assemblée générale peut seule autoriser, à la majorité prévue par l'article 25, une délégation de pouvoir à une fin déterminée.

Le syndic doit rendre compte de sa gestion en assemblée générale au moins une fois par an et à chaque fois que cela est nécessaire. La Ville peut assurer ce rôle en tant que syndic bénévole et non professionnel, relativement à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. En tant que tel, la Ville n'est pas rémunérée mais les frais engagés pour la gestion du bien lui sont remboursés sur le budget de la copropriété. Elle doit, à ce titre, prendre une assurance pour sa propre responsabilité ainsi que pour l'immeuble, tenir une comptabilité séparée et ouvrir un compte bancaire qui relève d'une obligation pour les syndics bénévoles.

Afin de faciliter les procédures relatives à la gestion de cette copropriété et d'en réduire les coûts de revient, il est proposé d'autoriser le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) à proposer la candidature de la Ville à cette fonction. Celle-ci cesserait si le bien était vendu et que la Ville n'en soit plus copropriétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à représenter la Ville dans le cadre de sa candidature à la fonction de syndic de copropriété de l'immeuble 33b rue Kellermann à Wittenheim ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à ouvrir un compte bancaire et à contracter les assurances nécessaires pour le syndic ;
- autorise l'inscription de dépenses et recettes prévisionnelles liées au fonctionnement du budget du syndic ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tous les documents afférents au fonctionnement dudit syndic et à prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.

POINT 17 - MANDAT SPECIAL ATTRIBUE AU MAIRE

Il est rappelé au Conseil Municipal que la notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du Conseil, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

En application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du Conseil Municipal, et ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjour, transport...) par l'élu concerné dans les conditions fixées à l'article R.2123-22-1 du CGCT.

Dans ce cadre, il convient d'accorder un mandat spécial à Monsieur Antoine HOMÉ, Maire, pour se rendre :

- à Paris les 10 et 11 mars 2014 afin de rencontrer Monsieur Camille VIELHESCAZE, Conseiller en charge des Territoires de Monsieur François LAMY, Ministre délégué chargé de la Ville,
- à Paris le 1^{er} avril 2014 dans le cadre de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial pour défendre et représenter la Ville,
- à Annonay les 12 et 13 juin 2014 pour les XVII^{ème} Assises des Petites Villes de France,
- à Paris du 25 au 27 novembre 2014 pour le 97^{ème} Congrès des Maires.

Il est précisé que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement sont remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
par 27 voix pour et 5 contre

- attribue au Maire un mandat spécial pour les déplacements listés ci-dessus, a posteriori pour les deux premiers compte tenu des échéances municipales.

Paraphe du Maire

Monsieur DUFFAU regrette qu'il soit demandé de statuer rétroactivement sur certaines de ces dépenses. Par ailleurs, il considère que les indemnités de maire ou d'adjoint devraient servir à prendre en charge ce type de frais.

MONSIEUR LE MAIRE rappelle que les déplacements dont il est ici question sont parfaitement classiques et habituels. Jusqu'à présent, ces frais étaient remboursés sur simple présentation de justificatifs. La réglementation a entretemps évolué, rendant nécessaire l'attribution d'un mandat spécial. Quant à la rétroactivité pour les deux premiers déplacements, elle est bien entendu liée aux élections municipales récentes qui n'ont pas permis de réunir le Conseil Municipal.

POINT 18 - ONF – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX ET D'EXPLOITATION - EXERCICE 2014

L'Office National des Forêts propose de réaliser un programme de travaux en forêt communale pour un montant total de 28 673 € TTC en fonctionnement réparti entre :

- des dépenses de travaux d'exploitation (façonnage de bois) avec un état prévisionnel des coupes, pour un montant de 12 068 € TTC ;
- des dépenses de travaux patrimoniaux d'entretien (entretien de périmètre et du parcellaire, cloisonnement d'entretien, mise en peinture d'arbres objectifs, détournage dans les peuplements, travaux connexes d'infrastructure, élagage, câblage, désencrouage, abattage et sécurisation), pour un montant de 16 330 € TTC.
- des dépenses de travaux non patrimoniaux (opération de maintien de la propreté) pour un montant de 275 € TTC

Par ailleurs, des travaux d'investissement sont également prévus, pour un montant de 14 359 € TTC (ouverture de cloisonnement, taille de formation, dégagement manuel par cassage, dégagement de plantation au Kuhlager, barrière et traitement des lots de bois de chauffage).

L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés s'élève à un montant prévisionnel de 21 945 € TTC de recettes brutes, pour un volume de 647 m³. Les crédits correspondant à ces programmes de travaux sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

Il est précisé que ces propositions sont conformes au PLAF 2010-2029 (Plan d'Aménagement Forestier) voté par la Ville de Wittenheim pour cette période.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- approuve pour 2014 :
 - les programmes de travaux de fonctionnement en forêt communale (exploitation, travaux patrimoniaux d'entretien et travaux non patrimoniaux) présentés par l'Office National des Forêts pour un montant de 28 673 € TTC imputé sur le compte 61524 ;

- les travaux d'investissement en forêt communale présentés par l'Office National des Forêts pour un montant de 14 359 € TTC imputé sur le compte 2117 01 ;
 - l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, correspondant à un montant prévisionnel de 21 945 € TTC de recettes brutes imputé sur le compte 7022.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer et approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des crédits qui sont ouverts au Budget Primitif 2014.

Monsieur SCHONECKER souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de vente de bois l'année dernière. Il lui est indiqué que le forestier de l'ONF a été malade durant plusieurs mois et n'a pas été remplacé ; la prochaine vente de bois devrait donc avoir lieu cette année.

POINT 19 - FORET COMMUNALE – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2015

L'Office National des Forêts établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes.

Ce dernier permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part les parcelles forestières à marteler dans les groupes d'amélioration, et d'autre part les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels dans les groupes de régénération.

L'article 12 de la « charte de la forêt communale », cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du Conseil Municipal.

La proposition d'état d'assiette des coupes pour l'année 2015 est retracée page 174.

Elle prévoit un martelage dans les parcelles forestières n° 4B, 5, 11, 15B1, 18A, 19A et 20 sur une surface maximum de 34,42 hectares.

Il convient de relever que l'approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront portées sur l'EPC (Etat Prévisionnel des Coupes) de l'exercice 2015, qui sera soumis à l'accord du Conseil Municipal. C'est l'agrément de l'EPC qui engagera alors une décision de commercialisation des produits de la coupe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- approuve l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2015 retracé page 174.

 Office National des Forêts	Etat d'Assiette Année 2015 UT de La Thur (UO)	Forêt wittenheim Coupes du programme	Monsieur le Maire COMMUNE de WITTENHEIM PLACE DES MARGRE NOUS BP 29 68270 WITTENHEIM
---	--	--	--

--

Forêt	Groupe	Serie	UG	Surf. UG	Surf. Par.	Numéro EA
wittenheim	Amélioration	U	4_B	5,15	5,15	2540
wittenheim	Amélioration	U	5	4,32	4,32	2541
wittenheim	Irégulier	U	11	4,28	4,28	2542
wittenheim	Amélioration	U	15_B1	5,85	5,85	2543
wittenheim	Régénération	U	18_A	0,87	0,87	2544
wittenheim	Régénération	U	19_A	7,09	7,09	2545
wittenheim	Régénération	U	20	6,86	6,86	2546

POINT 20 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – TARIFS 2014/2015

Périodiquement, le Conseil Municipal est invité à voter les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique pour l'année scolaire à venir.

Afin de poursuivre l'effort d'optimisation des recettes de l'Ecole Municipale de Musique, il est proposé de procéder pour l'année 2014/2015 à un ajustement des tarifs, la dernière revalorisation ayant été décidée en 2012 pour la rentrée 2012/2013.

L'ajustement proposé est le suivant :

- 2,5% pour les élèves de Wittenheim et Ruelisheim,
- 5% pour les autres élèves,
- la suppression du tarif dit « ex-CAMSA »

Pour mémoire, ce tarif « ex-CAMSA » correspondait à la survivance d'un avantage accordé aux élèves originaires des communes de l'ancienne agglomération, en écho à la pratique du Conservatoire de Mulhouse. Lorsque Mulhouse a décidé de mettre fin à cette pratique, la Ville de Wittenheim avait souhaité maintenir le tarif « ex-CAMSA » uniquement pour les élèves déjà inscrits, les nouveaux se voyant appliquer un tarif plein.

Il reste à ce jour 18 élèves bénéficiant du tarif ex-CAMSA, la plupart venant de Kingersheim et de Pulversheim. Comme cela se fait déjà pour les enfants de Ruelisheim, il sera proposé aux communes de Kingersheim et Pulversheim que le tarif Wittenheim soit appliqué aux élèves de ces communes, les collectivités s'engageant à prendre en charge le différentiel avec le tarif extérieur.

Ces ajustements devraient permettre, à effectifs égaux, d'augmenter les recettes de 6775 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

- approuve le principe d'un ajustement des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique selon les taux stipulés ci-dessus,
- valide la suppression à la rentrée 2014 du tarif dit « ex-CAMSA »,
- valide la nouvelle grille des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique, telle que retracée pages 176 à 177, grille qui sera mise en application à partir de la rentrée de septembre 2014.

Monsieur RICHERT précise qu'une prochaine commission culturelle se déroulera avant l'été sur place, pour présenter les équipements et rencontrer les directrices de la médiathèque et de l'école de musique.

Monsieur RICHERT informe le Conseil Municipal du crescendo qui est programmé le samedi 24 mai à la salle A. CAMUS. Il s'agit d'un concert d'une heure environ, joué par les élèves qui montrent ainsi le niveau qu'ils ont atteint. Un autre crescendo aura lieu le 28 juin avec les ensembles instrumentaux, dans le cadre des portes ouvertes traditionnelles de l'école de musique. Par ailleurs, la Vogésia proposera son concert de printemps à la Halle au Coton le 30 mai.

Enfin, les examens d'entrée dans le 3^{ème} cycle se sont déroulés le week-end des 17 et 18 mai ; deux élèves de l'école de musique ont réussi leur passage.

TARIFS TRIMESTRIELS 2014/2015

Wittenheim
Enfants RuelisheimAdultes Ruelisheim
Extérieurs et nouveaux
inscrits hors WittenheimELEVES SCOLARISES, DEMANDEURS D'EMPLOI OU INVALIDES *
(*en mesure de justifier leur situation)

FM	50 €	110 €
EVEIL MUSICAL	57 €	124 €
EVEIL/INITIATION DANSE	57 €	124 €
Instruments - FM/Eveil - Vents - Cordes		
30 min	117 €	255 €
45 min	134 €	282 €
60 min	155 €	310 €
Instruments - FM/Eveil - Piano - Orgue - Percussions - Synthétiseur		
30 min	129 €	269 €
45 min	146 €	296 €
60 min	168 €	328 €
ELEVES SALARIES		
	Wittenheim	Extérieurs et nouveaux inscrits hors Wittenheim
FM	86 €	158 €
Instruments - FM - Vents - Cordes		
30 min	155 €	300 €
45 min	171 €	330 €
60 min	195 €	362 €
Instruments - FM/Eveil - Piano - Orgue - Percussions - Synthétiseur		
30 min	167 €	317 €
45 min	184 €	345 €
60 min	208 €	379 €

TARIFS TRIMESTRIELS 2014/2015		
	Wittenheim Enfants Ruelisheim	Extérieurs et nouveaux inscrits hors Wittenheim

A PARTIR DU 2ème ELEVE		
-------------------------------	--	--

Instruments - FM/Eveil - Vents - Cordes		
30 min	87 €	188 €
45 min	104 €	214 €
60 min	125 €	242 €
Instruments - FM/Eveil - Piano - Orgue - Percussions - Synthétiseur		
30 min	102 €	204 €
45 min	115 €	230 €
60 min	137 €	262 €

INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE		
----------------------------------	--	--

Instruments - FM/Eveil - Vents - Cordes		
30 min	37 €	74 €
45 min	51 €	86 €
60 min	70 €	122 €
Instruments - FM/Eveil - Piano - Orgue - Percussions - Synthétiseur		
30 min	50 €	86 €
45 min	62 €	118 €
60 min	83 €	140 €

PARTICIPATION INSTRUMENT		
	40 €	92 €

REDUCTION ENSEMBLE INSTRUMENTAL		
	22 €	22 €

PARTICIPATION PEDAGOGIQUE		
	2 €	2 €

POINT 21 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – INFORMATION

Entre le **6 décembre 2013** et le **15 avril 2014**, **44 déclarations** d'intention d'aliéner retracées pages 178 à 179 ont été présentées, pour lesquelles la Municipalité a renoncé à l'exercice du droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette décision.

ADRESSE DE L'IMMEUBLE	SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE en ares
8 rue de l'Ill	40	0172	5,39
21 rue d'Artois	71	0087	5,07
3 rue d'Artois	71	0099	5,42
7 rue des Pyrénées	5	0272	6,78
2 rue du Ventron	05	0394, 0396, 0489, 0491, 0492	Appart. 69,72 m ²
Rue des Hirondelles	32	0517, 0719	18,93
Rue de la Jonquille	48	0061	14,52
1 rue de Saintonge	66	0003, 0036	36,70
11 rue des Vosges	05	0499, 0583	6,52
Rue du Vaucluse	52	0267	16,12
Rue de la Croix	54	0038, 0182	32,14
3 rue de la Camargue	31 26	0297, 0328 0333, 0353	8,42
12 rue de la Réunion	26	0324	7,75
2 rue de Colmar	63	0101	5,39
15 rue Rapp (notaire : COLLINET)	63	0032	7,04
15 rue Rapp (notaire : GIROD)	63	0032	7,04
13 rue de l'Ancienne Filature	42	0177	Appart 53,63 m ²
Rue de la Forêt – résid. La Forêt Bât. II	05	0429, 0445, 0463, 0465	parking

ADRESSE DE L'IMMEUBLE	SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE en ares
55 rue de la 1 ^{ère} A. Française	61	0120	10,71 (moitié indivise)
15b rue Marceau	31	0533, 0541, 0543	Appart. 69,20 m ²
4 rue du Bourbonnais	69	0074	4,11
Rue de l'Angle	12	0321	3,88
Rue Loucheur	06	0032	garage
47 rue du Dr. A. Schweitzer	04	0246	10,30
1 rue de Saint Cloud	03	0076 Parcelle à détacher	13,25
39 rue de la Croix	31	0571, 0574, 0570,	10,28
151 rue d'Ensisheim	33	0426	4,64
3 rue de l'III	40	0154	5,29
37 rue de la 1 ^{ère} A. Française	62	0082	Surface copropriété 49,49 ares
160 rue d'Ensisheim	33	0359, 0355, 0357	15,82
7 rue du Gal De Gaulle	60	0003	8,05
50 rue des Mines	06	0098, 0100	4,50
17 rue de l'III	40	0244	0,18
Rue Loucheur	06	0032	Garage 17 m ²
37 rue des Vosges	05	0134	9,95
18 rue Joseph Vogt	61	0011	8,73
7 rue Jean Baptiste Clément	32	0663	6,23
1 rue du Pelvoux – rés. La Forêt – Bât. L	05	0468, 0454	Appart. 95,69 m ²
59 rue des Mines	43	0706	14,73
84 rue du Dauphiné	70	0064, 0078, 0083	8,33
9 rue de l'Ancienne Filature	04	0177	Appart. 48,03 m ²
4 rue du Millepertuis	06	0148, 0150, 0151, 0153, 0154	7,69
26 rue Coehorn	64	0020	8,00
7 rue du Couvent	21	0056	7,48

POINT 22 - DIVERS**POINT 22 A – MANIFESTATION A VENIR**

Madame Christiane-Rose KIRY annonce un concert de harpe celtique à l'Eglise Sainte-Barbe, destiné à récolter des fonds pour la rénovation de l'orgue et son agrandissement.

POINT 22 B - DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE indique que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 30 juin 2014.

POINT 22 C – JOURNEE CITOYENNE ET WITT'O BIO (WOB)

MONSIEUR LE MAIRE évoque la Journée Citoyenne qui s'est déroulée le 17 mai, dans de bonnes conditions, malgré un temps de préparation contraint par les élections. Quelques 250 bénévoles ont participé à cette opération dans une ambiance marquée par la bonne humeur. Le tissu économique a répondu présent, et MONSIEUR LE MAIRE félicite tous les participants, habitants et élus. Rendez-vous est donné en 2015 avec pour objectif de mobiliser encore plus de citoyens.

MONSIEUR LE MAIRE revient également sur le déroulement du festival WITTO'BIO qui s'est tenu le 18 mai sur le thème de l'alimentation. Bénéficiant d'une météo clémente et d'un site adapté, à savoir le lycée Don Bosco, la manifestation a été couronnée de succès. MONSIEUR LE MAIRE félicite les élus en charge de l'organisation.

POINT 22 D – OUVERTURES DE CLASSES EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE

MONSIEUR LE MAIRE indique que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2014, l'Inspectrice d'Académie a récemment fait part des mesures de carte scolaire envisagées pour la commune. Celles-ci s'avèrent assez favorables.

En maternelle, la ville bénéficierait ainsi d'une ouverture de classe (4^{ème} classe bilingue à La Fontaine), la situation de l'école Jeune-Bois étant sous surveillance.

En élémentaire, l'école Louis Pasteur bénéficierait de l'ouverture d'une 8^{ème} classe. En ce qui concerne le groupe scolaire Curie-Freinet, la section bilingue serait supprimée et remplacée par une classe bilingue compte-tenu des effectifs.

POINT 22 E – TRAVAUX

MONSIEUR LE MAIRE présente un état d'avancement des chantiers en cours sur la commune relatifs aux équipements publics suivants :

- Nouveaux locaux du Centre Social et Familial et de l'espace jeunesse de la Ville (16 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny)

Le chantier de construction de ce nouveau bâtiment a débuté en novembre 2013.

Paraphe du Maire

L'entreprise Gherardi, chargée du gros-œuvre, et qui a démarré ses interventions en début d'année, poursuit actuellement sa mission. Les dalles ont été coulées et les voiles (parois verticales) installés. Plus récemment, une partie des murs ondulés qui habillent la façade du rez-de-chaussée a été posée.

Par ailleurs, l'entreprise Foralest Maurutto, chargée du lot forage, a réalisé au cours du mois d'avril le forage des puits de captage et de rejet pour la pompe à chaleur. La profondeur des puits s'élève à une trentaine de mètres.

Enfin, l'installation des réseaux dans le bâtiment, confiée à l'entreprise Giamberini, débutera la semaine prochaine.

L'ensemble du gros œuvre devrait être achevé fin juin. Les travaux engagés ensuite porteront sur la pose de la charpente.

- Maison de la Solidarité (33 rue d'Ensisheim)

Les travaux débutés en avril 2013, avec le soutien financier de l'Union Européenne (le FEDER), de l'Etat (dotation parlementaire du sénateur JM. BOCKEL), du Conseil Régional et du Conseil Général sont en cours d'achèvement, la réception du chantier étant programmée courant juin.

A condition que l'ensemble des réserves soient levées, les locaux de la Maison de la Solidarité devraient pouvoir être investis par les associations caritatives de la commune (Caritas et les Restaurants du Cœur) cet été. Des conventions de mise à disposition avec ces deux associations seront d'ailleurs soumises au prochain Conseil Municipal.

D'autres associations ou organismes seront également accueillis dans ces nouveaux locaux (l'association Insef-Inter, le Centre d'information pour le droit des femmes et des familles, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, l'écrivain public, l'association France Alzheimer et le Lieu d'écoute et d'orientation en psychiatrie du centre hospitalier de Rouffach) pour assurer des services de proximité aux habitants. Les permanences de ces structures étaient jusqu'à présent organisées en mairie ou dans la Maison des associations.

- Complexe Pierre de Coubertin

La rénovation de l'ensemble du complexe se poursuit à bon rythme. Les travaux sur le Club House sont en cours d'achèvement, de même que ceux effectués au niveau du hall d'entrée et des sanitaires, l'ascensoriste devant pour sa part intervenir à partir du 2 juin.

La deuxième phase du chantier concernera la salle de sport où le désamiantage débutera lundi 2 juin, pour une période de trois semaines. Dans le même temps, un rafraichissement de la salle d'haltérophilie sera effectué. Le sol sportif sera changé au mois de juillet. Enfin, les vestiaires et les tribunes extérieures seront rénovés au mois de juillet, la fin du chantier étant prévue le 23 septembre 2014.

Dans les années à venir et compte tenu de l'âge du complexe sportif (40 ans), d'autres travaux d'amélioration devront être réalisés.

- BHNS : arrêt de bus Médiathèque

Les travaux de l'arrêt de bus Médiathèque sont achevés, la réception ayant eu lieu aujourd'hui. L'aménagement des quais pour le BHNS est ainsi terminé.

POINT 22 F – PROJET SODICO RUE DE LA FORET

Monsieur DUFFAU souhaite évoquer le projet de Résidence Constant RICHERT, déplorant le fait que la réalisation future n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable avec les riverains et les commerçants. De plus, il s'interroge sur l'éventualité d'une concurrence pour les commerçants de la rue de Kingersheim en raison de la présence de locaux commerciaux en rez-de-chaussée. Par ailleurs, selon les commerçants, les places de stationnement manquent, et il lui semble qu'il serait plus judicieux d'en prévoir en lieu et place de ce projet. Enfin Monsieur DUFFAU, revenant sur les récentes élections, considère que sa liste a à tort été accusée d'être en collusion avec les promoteurs, et qu'en réalité c'est l'équipe actuelle qui bétonne la ville.

MONSIEUR LE MAIRE souhaite rappeler l'importance de maintenir des débats de qualité au sein du Conseil Municipal. Ainsi, il importe que l'opposition s'investisse sur des sujets de fond, et évite toute démagogie et récupération politicienne des intérêts d'une personne qui ne souhaite pas de voisin au détriment de l'intérêt général. Sur l'origine de cette affaire, MONSIEUR LE MAIRE indique qu'il a découvert l'existence d'une pétition sur le site de l'association Accomplir pour Wittenheim. Toutefois, l'existence de cette pétition demeure sujette à caution, celle-ci n'ayant jamais été déposée en mairie. De la même façon, la voisine à l'origine de cette affaire n'est jamais venue demander des informations sur le projet envisagé, ce qui lui aurait pourtant permis de constater la qualité du projet et de voir que celui-ci n'aura pas d'impact sur sa qualité de vie, dans la mesure où c'est le jardin et non le bâtiment de la résidence qui est attaché à son propre jardin.

Sur l'historique de ce dossier, MONSIEUR LE MAIRE rappelle que le terrain qui fait aujourd'hui l'objet de la cession à SODICO avait été préempté par la Ville en 1991, Monsieur DUFFAU étant à l'époque membre de l'équipe ayant pris cette décision. Contrairement à ce qu'affirme ce dernier, il n'a jamais été question de créer un espace vert sur ce terrain, la place Thiers étant juste à côté et ayant bénéficié d'importants embellissements.

Pour revenir sur le projet porté par la société SODICO, MONSIEUR LE MAIRE note l'extrême qualité de cette résidence de 12 logements, qui permettra en cœur de ville d'accueillir notamment des seniors. L'installation de commerces en rez-de-chaussée est par ailleurs un facteur de dynamisation du commerce de centre-ville par l'augmentation et la diversification de l'offre. Sur la question du stationnement, MONSIEUR LE MAIRE note que seront créées 36 places de parking, dont 12 places publiques destinées notamment à la desserte des commerces ou susceptibles de servir de parking relais pour le bus à haut niveau de service. Enfin, l'échange de terrains en cours entre la Ville et SODICO devrait aboutir à une soulte de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour la commune.

Pour finir, MONSIEUR LE MAIRE souhaite rappeler que le nom de cette résidence est un hommage à un maire bâtisseur Constant RICHERT. Ainsi, ce projet contribuera au développement harmonieux du centre-ville et au renforcement de son attractivité, et il est dommage que des polémiques stériles prennent le risque de faire fuir les investisseurs qui s'intéressent à notre ville.

Monsieur PICHENEL indique que pour lui également il s'agit d'un projet structurant et de qualité.

Paraphe du Maire

POINT 22 G – RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur DUFFAU souhaite évoquer la récente enquête effectuée par des délégués de parents d'élèves, de laquelle il ressort que si les parents avaient le choix, une majorité d'entre eux n'inscriraient pas leurs enfants aux TAP ou aux NAP (nouvelle dénomination des temps d'activités péri-éducatifs).

Selon lui, la fatigue des enfants demeure un des points négatifs de la réforme, cette fatigue étant accrue par les quatre mercredis complets travaillés pour rattraper les ponts. Par ailleurs, certaines associations sont pénalisées, telle la société de gymnastique qui a vu une baisse des inscriptions dans la catégorie « enfants ».

Alors que le nouveau Ministre a proposé des assouplissements, cependant insuffisants puisque le mercredi matin reste travaillé, Monsieur DUFFAU s'interroge sur la raison pour laquelle la Ville de Wittenheim ne s'est pas saisie des nouvelles possibilités offertes (regroupement des TAP sur une après-midi pour éviter des activités trop courtes, suppression de l'unique heure d'enseignement sur deux après-midi, ce temps étant trop limité pour avoir une réelle efficacité pédagogique).

Monsieur DUFFAU réaffirme que la réforme est à son sens non seulement inefficace mais aussi nocive, n'étant pas faite dans l'intérêt des élèves. Elle désavantage également l'école publique qui est obligée de la mettre en œuvre, contrairement aux écoles privées.

Le Ministre a ainsi raté l'occasion d'assouplir le décret, la réforme coûtant cher aux collectivités, et se traduisant par l'augmentation des impôts, le report de dépenses utiles ou la facturation aux parents, selon le choix des municipalités, Monsieur DUFFAU se félicitant toutefois que ce dernier choix n'ait pas été fait à Wittenheim.

Monsieur DUFFAU réaffirme qu'après d'authentiques concertations, il fallait soit réaménager l'application des rythmes à Wittenheim soit faire preuve de courage et boycotter, sachant que les préfets ne pouvaient pas prendre des mesures de rétorsion tant il existe de failles dans la rédaction du décret.

MONSIEUR LE MAIRE exprime son désaccord total avec les propos exprimés par Monsieur DUFFAU, et constate que la Ville de Wittenheim a eu raison de mettre en œuvre la réforme en 2013. Toutes les communes qui ne l'ont pas fait sont aujourd'hui en train de le faire à la hâte et sans concertation. Comme MONSIEUR LE MAIRE l'avait dit, le fait de mettre en œuvre cette réforme à la rentrée scolaire 2013/2014, dans le calendrier, a permis d'organiser une concertation, même si celle-ci n'a pas toujours été simple. Aucune commune ne débattrait autant que la Ville de Wittenheim l'a fait. La concertation se poursuivra d'ailleurs avec la commission pluridisciplinaire.

Pour ce qui concerne l'organisation de la semaine, MONSIEUR LE MAIRE maintient qu'il y a un enjeu de réussite scolaire avec l'augmentation du nombre de jours d'enseignement. Sur ce point, MONSIEUR LE MAIRE s'étonne qu'un élu promouvant le progrès, l'éducation et la laïcité, s'oppose à une mesure qui permet aux enfants des milieux les plus modestes d'être plus longtemps à l'école (180 jours contre 144), ce qui est un facteur de réussite scolaire.

MONSIEUR LE MAIRE souligne aussi que le matin est plus propice aux enseignements. Il faut lutter contre la fatigue, en utilisant la nouvelle faculté pour les parents qui le peuvent d'emmener leurs enfants à l'école à 8h30, et en exerçant la discipline dans l'heure du coucher, le mardi soir. Si les débats des pédopsychiatres sont nombreux sur tous ces sujets, il est unanimement reconnu qu'un rythme régulier est plus favorable aux apprentissages.

MONSIEUR LE MAIRE rappelle que les TAP ont constitué un véritable choix à Wittenheim, commune dans laquelle plus de 40% des enfants sont défavorisés. La commune a voulu remettre en place un contrat éducatif local sur le territoire, et continue d'aider les associations comme la société de gymnastique.

Sur la commune, 80 % des enfants n'avaient aucune activité péri ou extrascolaire, avant la réforme. Aujourd'hui, grâce à l'action de la Ville, près de 3/4 des enfants participent à des activités scientifiques, culturelles et sportives, qu'ils plébiscitent et apprécient. C'est un facteur de réussite scolaire et la Ville de Wittenheim fait ici œuvre de progrès.

Le Ministre HAMON a proposé, il y a peu de temps, un regroupement des activités sur une demi-journée, ce qui interroge. Pour la rentrée 2014/2015, la Ville de Wittenheim ne souhaite pas faire de changement, ayant réussi à organiser un système qui fonctionne bien. Pour autant, la Ville ne s'interdit pas de procéder durant le mandat à des évolutions et suivra ainsi de près ce qui se passe à Mulhouse. En raison du grand nombre d'écoles et pour des questions d'organisation, la Ville de Mulhouse a en effet décidé de regrouper les activités sur une demi-journée. Si des évolutions doivent être apportées au dispositif, la Ville de Wittenheim ne se déterminera toutefois pas uniquement en fonction de questions d'organisation mais tiendra aussi compte de l'impact des ajustements envisagés sur les activités des enfants.

Enfin, MONSIEUR LE MAIRE observe qu'au niveau de m2A, la Ville de Wittenheim est citée en exemple, et il ne doute pas que les comparaisons qui s'effectueront à l'automne se feront plutôt en faveur de la commune.

POINT 22 H – ANTENNES RELAIS

Monsieur DUFFAU évoque la présence d'antennes relais près des écoles, et relaie la demande de riverains et de parents d'élèves qui s'interrogent sur l'impact sanitaire et déplorent le manque d'informations. Il note à ce titre que le défaut d'information a permis aux habitants du quartier Markstein d'obtenir gain de cause dans un dossier similaire.

MONSIEUR LE MAIRE indique que ce dossier est suivi de près, en lien étroit avec les représentants des parents d'élèves. La difficulté est de concilier les impératifs de santé publique et le développement de la téléphonie mobile. Des antennes sont d'ores et déjà installées sur différents équipements. Les nouvelles antennes prévues sont liées à l'opérateur Free dans le cadre du plan de développement imposé par le gouvernement, et à la nécessité pour SFR de se redéployer suite au retrait de l'antenne du quartier Markstein.

MONSIEUR LE MAIRE précise avoir demandé à l'Agence Nationale des Fréquences de diligenter une étude d'impact, non seulement sur le centre mais aussi sur Sainte-Barbe et à Coubertin, pour mesurer l'impact des antennes et rassurer les parents. La déléguée des parents d'élèves a été informée de ces démarches, et la concertation se poursuivra.

POINT 22 I – JOURNEE DU MAIRE

Monsieur DUFFAU indique avoir été interpellé par un agent communal qui souhaitait savoir si la journée traditionnellement offerte aux agents à l'occasion des élections serait reconduite cette année.

MONSIEUR LE MAIRE s'étonne que cette question n'ait pas été adressée directement au Maire plutôt qu'à l'opposition. Il rappelle que depuis l'instauration de la journée de solidarité, la journée du lundi de pentecôte est offerte chaque année. Il précise par ailleurs qu'une rencontre avec le personnel communal a eu lieu le mercredi précédent, et que cette question n'a pas été abordée par les agents présents.

POINT 22 J – TRAVAUX RUE D'ILLZACH

Monsieur DUFFAU informe qu'un membre de sa liste a été interpellé par un riverain de la rue d'Illzach concernant l'organisation d'une réunion de riverains relative aux problèmes de circulation. Il s'agit d'une promesse faite lors de la traditionnelle réunion de quartier qui s'est tenue à l'automne dernier. Il souhaite connaître la suite donnée à cet engagement.

MONSIEUR LE MAIRE confirme que cet engagement sera respecté, et se réjouit de la qualité des échanges avec les riverains de la rue d'Illzach qui s'expriment volontiers lors des réunions publiques. Il rappelle que la Ville avait réalisé dans cette rue une première phase d'aménagement avec un passage surélevé, et qu'il s'agit aujourd'hui de poursuivre la réflexion sur les aménagements nécessaires.

Au-delà de ce secteur, de nombreux autres projets sont prévus, notamment sur Fernand-Anna et la rue de la Forêt.

Une des priorités est ainsi l'aménagement de la 2^{ème} partie de la rue du Millepertuis qui, compte tenu de l'importance de la circulation, doit être totalement repensée, une attention particulière devant être portée en parallèle aux commerces de ce quartier.

Par ailleurs, lundi soir, Madame VALLAT accompagnée de Monsieur WEISBECK et de Madame LAGAUW, a présenté en réunion avec les riverains les travaux de rénovation du réseau d'eau de la rue de la Forêt qui devraient être réalisés cette année. Plus tard, la section de la rue allant du centre-ville à la rue du Markstein fera l'objet d'une réfection complète, en raison du caractère structurant de cet axe et compte-tenu de son état.

De plus, MONSIEUR LE MAIRE évoque le projet de rénovation qualitative en profondeur des collectifs « Loucheur » et « Schlucht » (101 logements) qui sera conduit par le bailleur Habitats de Haute-Alsace, et la construction prévue de l'accueil périscolaire « Pasteur – La Forêt » en face de ces collectifs, projet conduit par m2A.

Il s'agit donc d'un aménagement global qui contribuera fortement à l'amélioration de la qualité de vie des riverains dans ce quartier densément peuplé.

POINT 22 K – BUS SAINTE-BARBE

Monsieur PICHENEL s'inquiète de la vitesse excessive de certains bus rue Bruat, rue Preiss et rue Kellermann dans un secteur limité à 30km/heure. MONSIEUR LE MAIRE ajoute qu'il y a d'autres problèmes tels que la non-utilisation des toilettes, des excès de vitesse et des contre-sens. Madame VALLAT indique que les chauffeurs concernés ont été rappelés à l'ordre par la Direction de SOLEA ; il est donc important de signaler les dysfonctionnements.

POINT 22 L – EGLISE SAINTE-BARBE

Monsieur SCHONECKER souhaite évoquer l'intervention avec nacelle prévue sur la toiture de l'église Sainte-Barbe, et le devenir du nid de cigognes qui y est installé.

Monsieur WEISBECK précise que la location de la nacelle a pour objet des travaux de toiture. Compte-tenu du coût de cette intervention, les techniciens en profiteront pour évaluer l'état du nid. En fonction de son état et de son éventuelle dangerosité, le nid sera soit laissé en place, soit descendu puis remplacé en collaboration avec le Conseil de Fabrique et le Conseil de Quartier.

Monsieur WEISBECK indique qu'il a apporté ces mêmes précisions à Monsieur Philippe MULLER au cours d'un récent entretien téléphonique, lui confirmant qu'en aucun cas une éventuelle dépose implique la suppression du nid.

MONSIEUR LE MAIRE note la clarté de la réponse de Monsieur WEISBECK.

POINT M - CHEVALEMENT

Evoquant l'état du chevalement, Monsieur SCHONECKER souhaite savoir quel est l' élu référent afin de faire un état des lieux.

MONSIEUR LE MAIRE l'invite à se rapprocher pour les aspects techniques de Monsieur WEISBECK, Monsieur RICHERT étant l' élu référent de l'Association de Sauvegarde du Chevalement.

Madame VALLAT précise que le problème de la peinture du chevalement est ancien et connu. Le sel présent sur le site entraîne en effet une importante corrosion, qui ne peut être résolue malgré l'intervention de l'entreprise qui avait réalisé les travaux.

Monsieur SCHONECKER revient sur l'escalier neuf qui vient d'être posé, demandant que l'on soit attentif à son entretien, la présence de sel demeurant importante.

Monsieur WEISBECK souhaite rassurer Monsieur SCHONECKER sur l'attention portée par les élus et les services à l'entretien du patrimoine communal d'une manière générale.

Fin de Séance : 20 h 20